

[ANALYSE] COMPTABILITÉ

L'amélioration de la qualité des comptes publics

Publié le 15/02/2024 • Par Auteur associé • dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [Décryptages finances](#), [France](#)



J. Clair PhotoPQR / Le Courrier de l'

François Ecalle, ancien rapporteur général du rapport de la Cour des comptes et président de l'association Fipeco estime que même si la qualité comptable est reconnue comme bonne, elle pourrait être grandement améliorée par quelques mesures simples. Décryptage et analyse dans cette reprise d'un commentaire d'actualité publié sur le site Fipeco le 6

février dernier.



MA GAZETTE



François Ecalle

Ancien rapporteur général du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques et président de l'association Fipeco

Les comptes publics sont de bonne qualité en France et les organisations internationales le reconnaissent aisément. Les procédures de production et de contrôle de ces comptes sont en effet rigoureuses et permettent de s'assurer que l'article 47-2 de la Constitution est respecté : « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

La loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques les a encore améliorés mais des progrès restent à faire.

Trois sujets sont traités dans cette note : la comptabilité budgétaire de l'Etat ; l'articulation des trois comptabilités de l'Etat ; les comptes des collectivités ...

[100% reste à lire]

ARTICLE RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

Gazette des Communes, Club Finances